

Un empire bon marché

Histoire et économie politique de la colonisation française, XIXe-XXIe siècle

Denis Cogneau

Editions du Seuil, Collection « Eco-Histoires », 2023

Annexes du chapitre 2 – Avant l'Empire : économistes et capitalistes

Le débat sur le lobbying capitaliste avant la Première Guerre Mondiale

Une première façon de répondre à la question sur les motivations capitalistes de la conquête coloniale consiste à observer directement la présence de banquiers et d'industriels dans les réseaux du « parti colonial » et des groupes de pression qui poussèrent la politique de conquête au Parlement ; c'est l'approche par le lobbying. Il faudrait savoir si les députés les plus connectés à des investisseurs potentiels sont ceux qui ont le plus voté en faveur des crédits de conquête, au point que cela a fait une différence. Ce n'est pas entièrement impossible de faire ce test, mais les données à rassembler et l'analyse correspondante sont très exigeants. Il est par ailleurs douteux que le test serait concluant, car la plupart des votes sur les conquêtes coloniales ne se sont pas joués à une faible majorité. En dehors de cet exercice complexe, on peut toujours trouver des exemples anecdotiques qui montreront que tel député

colonialiste était lié à tel président de société, ou au contraire que les députés les plus virulents étaient des nationalistes pur jus complètement indépendants du monde des affaires.

Au début des années 1970 les historiens de Cambridge Andrew et Kanya-Forstner ont consacré une série d'articles à l'analyse de la composition et de l'action du « parti colonial » – le groupe colonial de la Chambre et les principales associations qui promouvaient l'expansionnisme. Selon eux, ce groupe de pression était un réseau dense mais limité, ne comprenant que 200 personnes véritablement actives et 45 personnalités qu'ils ont identifiées comme des leaders. Ils ne trouvent qu'une minorité d'acteurs dont la motivation principale était leur « intérêt d'affaires ».¹ Au sein du parti colonial, on rencontre surtout des universitaires, écrivains, savants, hommes politiques, fonctionnaires et militaires. Les industriels ou commerçants représentent les quelques secteurs directement intéressés par les marchés coloniaux, en particulier le textile ou la marine marchande (par exemple Jules Charles-Roux, le gros armateur marseillais). Ils rejoignent ainsi la conclusion d'Henri Brunschwig : la motivation nationaliste a largement dominé la motivation économique. Cette conclusion a été contestée dès 1976 par deux historiens de

¹ C. M. Andrew, Peter Grupp, and A. Sydney Kanya-Forstner, « Le mouvement colonial français et ses principales personnalités (1890-1914) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 62(229), 1975, p. 640-673.

Columbia et de Cambridge, Abrams et Miller.² Leur analyse alternative de 271 membres de quatre comités du parti colonial, pour la période 1890-1914, montre que près de la moitié (132) siégeaient dans les conseils d'administration de grosses sociétés françaises. Ils ajoutent que d'autres membres non-identifiés comme faisant partie des milieux d'affaires étaient liés à ceux-ci par des relations familiales. Les sociétés concernées sont représentatives du capitalisme français : industrie lourde, chemins de fer, textile, marine marchande, commerce, et banque. Leur analyse des contributions financières aux comités montre que les grandes banques et plusieurs compagnies coloniales cotées en Bourse contribuaient très significativement au comité France-Amérique et au comité du Maroc (avant le protectorat), plus marginalement au comité de l'Asie et moins encore au comité de l'Afrique française. Ils trouvent aussi que plusieurs patrons de presse de premier rang et journalistes influents ont siégé à un moment ou à un autre dans un des quatre comités. Ils en concluent que les intérêts économiques étaient centraux dans le parti colonial, qui était capable de mobiliser décideurs politiques et opinion publique dans le sens de ces intérêts. En réponse, Andrew

² L. Abrams and D. J. Miller, « Who Where the French Colonialists? A Reassessment of the *Parti Colonial, 1890-1914* », *Historical Journal*, 19(3), 1976, p. 685-725.

et Kanya-Forstner ont souligné plusieurs biais d'analyse.³ Pour un bourgeois français de l'époque, quelle que soit sa profession principale, le fait de siéger dans un conseil d'administration de société était chose courante. Or Abrams et Miller ne montrent pas que les membres des comités coloniaux siègent plus souvent dans les conseils d'administration, en comparaison d'autres bourgeois non mobilisés par l'aventure coloniale. Par ailleurs, le comité France-Amérique est représentatif d'intérêts impérialistes en Amérique Latine plutôt que colonialistes au sens strict ; en revanche le groupe colonial de la Chambre est exclu de l'analyse prosopographique ; celle-ci mélange aussi des membres actifs des comités et des membres dormants. Du côté des sociétés citées, plusieurs n'ont pas (encore ?) d'intérêts directs dans les colonies. La Compagnie du Canal de Suez est particulièrement présente, or elle n'est à proprement parler une société coloniale, et ses intérêts n'ont pas toujours été concordants avec les interventions prônées par le parti colonial – notamment l'expédition de Fachoda, car elle recherchait plutôt la conciliation avec les gros clients anglais du Canal. Ils soulignent plus généralement l'hétérogénéité des intérêts capitalistes français entre des industriels protectionnistes, des commerçants libre-échangistes, et des grandes banques qui s'accommodent

³ C. M. Andrew and A. S. Kanya-Forstner, « French Business and the French Colonialists », *Historical Journal*, 19(4), 1976, p. 981-1000.

très bien d'un impérialisme informel et sont favorables à des consortiums internationaux.⁴ Ils réitèrent donc qu'avant la Première Guerre Mondiale, aussi impérialiste qu'il fut par ailleurs, le capitalisme français ne s'est guère intéressé à l'empire colonial, ce dont les leaders du parti colonial se désolaient. Les grandes sociétés françaises sont d'après eux restées longtemps dans l'expectative. Ils convoquent à ce sujet l'historien marxiste Jean Bouvier : « C'est après (et souvent longtemps après) la conquête militaire d'une colonie que les mécanismes de l'exploitation proprement "impérialiste" (banque et capital financier) s'appliquent au domaine colonial. »⁵

L'investissement en capital avant la Première Guerre Mondiale

Les mines, les chemins de fer et l'aménagement des villes coloniales

Les premiers investissements coloniaux sont miniers, et ils sont concentrés géographiquement en Afrique du Nord. Sur les 166 sociétés coloniales repérées à la Bourse de Paris, un gros quart (45) sont des sociétés minières dont la plupart (29) opèrent en Algérie ou en Tunisie. Viennent ensuite quelques mines découvertes en Afrique subsaharienne qui auront peu d'avenir, comme par

⁴ Sur l'impérialisme informel, cf. David Todd, 2021, op. cit.

⁵ Jean Bouvier et René Girault (dir.), *L'impérialisme français d'avant 1914*, Paris, Mouton, 1976, pp. 328-329.

exemple les mines d'or de Madagascar.⁶ Et enfin trois sociétés représentent le charbon et l'étain du Tonkin.⁷ En Algérie puis en Tunisie, sous l'impulsion des polytechniciens saint-simoniens comme le géologue Henri Fournel (X 1818) et l'industriel Paulin Talabot (X 1819), ce sont les mines de fer, de zinc et de phosphates qui éclosent précocement. La compagnie *Mokta-el-Hadid*, dont le directeur est Talabot, est introduite en bourse dès 1869 et fournit en minerai de fer le groupe Schneider au Creusot ; ayant débuté à côté de Bône (Annaba) à l'est, elle s'appuie ensuite sur la cité minière de Béni-Saf (à 90 km d'Oran) à l'ouest.⁸ Dans la génération suivante, la succession des polytechniciens saint-simoniens fut assurée. David Beigbeder (1848-1935), « X » de la promotion 1866, ingénieur des poudres, devint dans les années 1920 un personnage central des réseaux d'affaires en Algérie et Tunisie.⁹ Président de la *Compagnie*

⁶ Sur les mines en AOF et AEF : Suret-Canale, 1962, op. cit., p. 74-78.

⁷ *Société française des Charbonnages du Tonkin, et Société des mines d'étain du Haut-Tonkin*. Brocheux et Hémerly, op. cit., p. 123-124.

⁸ Julien, 1964, op. cit., p. 381-383. Mohamed Rahmoun, « L'apport saint-simonien dans l'établissement colonial en Algérie », *e-Phaïstos, Revue d'histoire des techniques*, VI-1 2016 | 2018.

⁹ Alexia Van Rij, « The Colonial Lobby : A Network Analysis of French Colonial Business in the Interwar Period (1923-1933) » mémoire de master (Politiques Publiques et Développement), Ecole d'Economie de Paris, Juin 2020.

des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (Tunisie), entrée en Bourse en 1897, il fut également administrateur de la mine de fer tunisienne du *Djebel Djerissa* fondée en 1907, et de la société algérienne *Mokta-el-Hadid* mentionnée ci-dessus ; en termes de capitalisation boursière, ces deux dernières sociétés étaient parmi les vingt premières en France en 1949.¹⁰ Beigbeder présida aussi la chambre syndicale des mines métalliques en France. Dans la même génération, on trouve au cœur de la métallurgie française et des mines nord-africaines le baron Robert de Nervo (1842-1909), époux de la nièce de Paulin Talabot – dont le frère était également polytechnicien, puis son fils Léon de Nervo (1873-1973). Barons père et fils font partie du « groupe bordelais » de finance et d'industrie dont Jean Suret-Canale a tracé les ramifications dans le commerce de traite en Afrique subsaharienne (*cf. infra*).¹¹ Malgré cet engouement précoce et la constitution de quelques grosses sociétés reliées aux grands groupes métallurgiques français, les exportations minières ne représenteront jamais qu'une part limitée du commerce extérieur de l'empire. A côté du nickel de Nouvelle-Calédonie, le phosphate tunisien et

¹⁰ A côté des mines de fer d'*Ouenza* (Algérie), entrées en Bourse en 1921, et fournisseuses des *Aciéries d'Ugine* en Savoie. A côté également des mines de nickel de Nouvelle-Calédonie. René Clozier, « Les sociétés milliardaires en France », *L'information géographique*, 14(2), 1950, p. 69.

¹¹ Suret-Canale, 1962, op. cit., p. 221.

surtout marocain, et plus secondairement le fer tunisien et algérien sont les deux minerais qui demeureront significatifs jusqu'à la fin – le pétrole et le gaz d'Algérie n'acquièrent leur importance qu'en 1960. Par ailleurs, la France métropolitaine fut longtemps une très grosse productrice de minerai de fer – 21 millions de tonnes en 1913, seconde derrière les Etats-Unis. Les mines coloniales assurèrent un approvisionnement complémentaire de qualité à l'industrie française, et firent la fortune de quelques heureux, mais peut-être pas plus.

La métallurgie et les compagnies de chemin de fer sont deux branches assez intégrées. Le besoin d'acheminement du minerai de fer de Bône (Annaba) lance la première ligne de chemin de fer en 1858, construite par la compagnie *Mokta-el-Hadid*. La grande compagnie ferroviaire métropolitaine *Paris-Lyon-Méditerranée* (PLM), où l'on retrouve le même Talabot et le baron de Nervo, construit plus d'un quart du réseau dans les trois départements d'Algérie. En Algérie et en Tunisie, trois autres compagnies de chemin de fer reçoivent des concessions mais aussi des subventions d'Etat et entrent en bourse entre 1875 et 1882.¹² En 1914, six compagnies coloniales de chemin de fer sont cotées à

¹² *Compagnie des Chemins de fer Bône-Guelma, Compagnie des Chemins de Fer de l'Est Algérien, Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest-Algérien*. Un Marcel Trélat, maître des requêtes au Conseil d'Etat à Paris en début de carrière, fut président de la première compagnie, administrateur dans la seconde et dans plusieurs sociétés minières.

Paris, trois en Algérie et Tunisie, deux en Indochine et une autre au Dahomey.¹³

Cependant, en dehors de la filiale de PLM, les compagnies d'Afrique du Nord sont en déficit et ne survivent que grâce aux garanties de l'Etat. Ce dernier a déjà racheté une grande partie du réseau en 1912, et confié sa gestion à une entreprise publique, jusqu'à la nationalisation complète sous l'égide de la SNCF en 1938. En Indochine, les deux compagnies privées ne sont pas centrales, car l'essentiel du réseau est construit par l'Etat. En Afrique subsaharienne, seule la ligne Dakar-Saint-Louis demeure en concession privée jusqu'en 1932 (*Société de construction des Batignolles*), mais toutes les autres lignes de l'AOF et de Madagascar sont publiques d'entrée de jeu, comme le seront celles construites par la suite, notamment le Congo-Océan en AEF.¹⁴ En définitive, le chemin de fer de l'empire sera financé par les impôts prélevés localement, la plupart du temps à travers de grands emprunts (voir chapitre 3). En dépit des scandales liés à l'exploitation du travail forcé, la construction des lignes bénéficiera à de

¹³ Première en Indochine, la compagnie des *Chemins de fer garantis des Colonies françaises*, est créée en 1881 et construit la petite ligne entre Saïgon et Mytho ; toutefois la colonie lui reprend l'exploitation en 1888 et la compagnie ne fait ensuite que vivre sur la base des annuités de rachat versées par le gouvernement. La *Compagnie française des Chemins de Fer de l'Indochine et du Yunnan* est créée en 1901 (et entre en Bourse en 1912) pour construire les lignes du nord qui connectent le Tonkin à la Chine.

¹⁴ Thobie, 2016, op. cit., p. 721.

grosses sociétés métropolitaines de travaux publics comme la *Société des Batignolles* susmentionnée. Les banques qui gèrent les emprunts du chemin de fer profiteront aussi des commissions associées.

Par ailleurs, dans les quartiers européens des villes qui atteignent une taille significative, à Alger, Oran, Tunis, mais aussi Saigon, Hanoi et Casablanca, les aménagements et les services urbains offrent aussi de belles opportunités de profit, même si la taille des investissements est limitée par celle de la population « solvable ». Les colons et expatriés européens réclament des tramways (cinq sociétés), l'adduction d'eau et l'électricité (sept sociétés cotées à Paris dès 1914), enfin le développement urbain implique déjà de grosses sociétés immobilières (trois sociétés). Avec les mines, les chemins de fer, et l'aménagement des grandes villes coloniales on a donc plus de la moitié des sociétés, surtout en Afrique du Nord.

Les sociétés concessionnaires, le caoutchouc et le commerce de traite en Afrique

En dehors des mines, on espère toujours développer des plantations de cultures exotiques lucratives, comme le sucre à Saint-Domingue (Haïti) autrefois, en dépit des premières déconvenues de la « colonisation nouvelle » (non esclavagiste) au début du XIXe siècle (voir début du chapitre 1). Comme les tentatives en Algérie ont largement échoué, on mise sur l'Afrique subsaharienne et l'Indochine. Ce sera tout d'abord le caoutchouc. Avec la

découverte de la vulcanisation (1842, *Goodyear*), de la chambre à air de vélo (1887, *Dunlop*) et des pneus démontables pour vélos et autos (1892, *Michelin*), la demande pour cette matière première explose. C'est au départ l'Amazonie qui en profite, car les variétés natives d'hévéa sont très productives ; la ville de Manaus devient la plus riche du Brésil et construit son opéra. Mais la collecte du latex par les saigneurs est très intensive en travail, or le travail amazonien est rare car la densité de population est faible, et donc la croissance de la production est contrainte. Après le vol de plants brésiliens par l'anglais Wickham (1876), les britanniques font de nombreux essais au Ghana et au Nigeria, avec les variétés natives ou importées, et lancent en parallèle la culture de l'hévéa en Malaisie, suivis par les néerlandais en Indonésie. La concurrence devient féroce. Dans l'Etat indépendant du Congo, possession personnelle de Léopold II de Belgique, un système est mis en place conférant à des compagnies privées le monopole d'exploitation sur de vastes portions du territoire. La course au caoutchouc entraîne une exploitation odieuse et meurtrière du travail forcé, car au Congo comme en Amazonie la population est peu dense et le travail est rare. L'explorateur Brazza plaide sans relâche pour la « mise en valeur » économique du Congo français, qu'il voit comme l'instrument de propagation de la « civilisation » ; il peine cependant à

mobiliser les capitalistes français, et trois premiers projets capotent.¹⁵ En France en 1897, Eugène Etienne, le député d'Oran et chef du « parti colonial », mène campagne dans la presse pour le système belge de compagnies de colonisation, auquel le saint-simonien libéral Paul Leroy-Beaulieu apporte sa caution scientifique – ces deux acteurs ont déjà été évoqués précédemment. Albert Lebon, ministre des Colonies entre 1896 et 1898, donne son accord et ses successeurs Trouillot, Decrais et Guillain confient par décret le monopole de l'exploitation du sol de l'Afrique Equatoriale française à quarante compagnies concessionnaires qui devront verser une redevance annuelle fixe et 15% de leurs bénéfices à l'Etat.¹⁶ L'idée générale est que la colonie ne doit rien coûter aux deniers publics. Mais comme l'Etat ne s'engage pas et que l'infrastructure existante est déplorable, la proposition ne parvient pas à attirer

¹⁵ Catherine Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*, Paris, EHESS, 2001 [Mouton, 1972], p. 25-49.

¹⁶ Lebon était au départ professeur à l'Ecole Libre des Sciences Politiques (Sciences-Po). En tant que ministre, il est aussi à l'origine de l'expédition Voulet-Chanoine au Tchad, qui déclencha un scandale (cf. *supra*). Après ses épisodes académique et ministériel, Lebon se reconvertit ensuite dans les affaires, notamment en Afrique du Nord, ce qui en fit l'un des *networkers* les plus centraux du monde colonial dans l'Entre-deux-guerres. Cf. van Rij, 2020, *op. cit.*, p. 41. Quant à son successeur Guillain, polytechnicien encore et ingénieur des ponts, il s'impliqua lui aussi dans l'industrie métallurgique et les chemins de fer.

le grand capital français – ce sont beaucoup plus des capitaux belges qui s’y investissent. Les compagnies sont créées par des marins aventuriers (frères Tréchet), d’anciens administrateurs coloniaux (Alphonse Fondère), ou même le directeur de cabinet du ministre Lebon, Edmond Du Vivier de Streel qui parvient à se réserver de bonnes terres au Gabon ! Elles récoltent du caoutchouc, de l’ivoire et du bois en usant et abusant elles aussi du travail forcé, avec toutefois un peu moins d’intensité et de réussite (...) que leurs homologues et voisines belges. Les compagnies concessionnaires du Congo français se restreignent à la cueillette et ne se préoccupent pas de l’entretien soutenable de la forêt. Beaucoup ne remplissent même pas leurs obligations de mise en culture, ni celles de mise en place de services de transport. Autant paresseuses elles-mêmes qu’elles exploitent le travail africain, et alors qu’elles engendrent plusieurs scandales de corruption et de traitements inhumains, leurs résultats sont médiocres et les dividendes versés sont rares et faibles. Plusieurs font faillite ou renoncent à leurs concessions, parfois en ayant empoché quelques profits spéculatifs avant liquidation. En 1904, les sociétés survivantes se réduisent à trente, et le mouvement de concentration se poursuit. Cependant, elles luttent pied-à-pied contre le commerce libre qui leur fait concurrence auprès du travail africain, notamment dans les « réserves » autochtones situées hors des concessions. A partir de 1910, l’Etat leur retire

progressivement leurs prérogatives, mais leur cède en compensation de bonnes terres en pleine propriété sur des domaines réduits.¹⁷ Six sont encore cotées en Bourse en 1914, mais seulement deux passent la crise de 1929.¹⁸ Adossée sur ces sociétés, la Banque française de l’Afrique, créée en 1904, disparaît elle aussi en 1930. A la fin du XIXe siècle, les sociétés commerciales d’AOF se lancent elles aussi dans la cueillette du caoutchouc, qui devient temporairement le deuxième produit d’exportation, quoique très loin derrière l’arachide du Sénégal. Cependant, comme en AEF, les quantités récoltées demeurent médiocres, quelques 3 000 tonnes par an en moyenne entre 1900 et 1913. Dans la possession de Léopold II voisine – rétrocédée à l’Etat belge en 1910, l’investissement « public » initial, notamment la construction précoce de la ligne de chemin de fer entre Léopoldville (Kinshasa) et le port de Matadi, a

¹⁷ Suret-Canale, 1962, op. cit., p. 58-63. Coquery-Vidrovitch, 2001, op. cit., p. 67-70 & p. 263-269. Thobie, 2016, op. cit., p. 716-720.

¹⁸ Par ordre d’apparition : *L’Alimaïenne* ; *Compagnie du Kouango Français* ; *Compagnie française du Haut et du Bas Congo* ; *Sultanats du Haut Oubangui* ; *Société commerciale, industrielle et agricole du Haut Ogooué* ; *Compagnie forestière Sangha-Oubangui*. Cette dernière résulte du regroupement de onze sociétés suite à la réforme de 1910, cf. Suret-Canal, 1962, op. cit., p. 62. Associées à ces compagnies, les *Messageries fluviales du Congo* acheminent le caoutchouc (l’un de ses dix bateaux à vapeur porte même le nom « Eugène Etienne » !), et la filiale *Afrique et Congo* créée en 1907 assure l’approvisionnement.

soutenu un temps la rentabilité des compagnies concessionnaires, et hissé la production de caoutchouc à environ 6 000 tonnes en 1901 : 10% de la production mondiale à l'époque.¹⁹ Toutefois, même dans le cas belge, le latex de cueillette était une activité condamnée ; lorsque les cours reflurent sous l'effet de l'augmentation de la production mondiale et de la concurrence montante du caoutchouc synthétique, seules les plantations industrielles d'Asie du Sud-Est s'avérèrent rentables, le reste disparut ou vivota.

Au-delà du caoutchouc, le système concessionnaire est un échec flagrant, même en termes strictement financiers. En AEF, l'ivoire rapporte moitié autant que le caoutchouc en recettes d'exportation, jusqu'à ce que la baisse de la population des éléphants et la contrebande fasse aussi périliter ce commerce.

Au Cameroun allemand voisin et avant 1914, les deux compagnies concessionnaires créées sur le même principe que les belges et les françaises n'ont pas mieux marché. Il ne restera plus que la coupe de bois. La société gabonaise du Haut Ogooué doit sa survie à une reconversion dans l'essence d'okoumé, et l'exportation du bois tropical augmentera en AEF ou au Cameroun après 1919, sous un régime de commerce libre. A Madagascar, en dehors des terres obtenues par les petits colons réunionnais, six compagnies

¹⁹ Si l'Etat de Léopold était censé être indépendant de la Belgique, il fut néanmoins significativement renfloué par les finances publiques du pays en 1890 et 1895. Coquery-Vidrovitch, 2001, op. cit., p. 25-30.

reçurent aussi de grosses concessions qui finirent par être résiliées ou transformées en pleine propriété sur des superficies réduites, comme en AEF.²⁰

Ainsi en 1899 l'influent Léon Suberbie (1853-1907) avait reçu pour sa *Compagnie des mines d'or de Suberbieville (sic)*, devenue *Compagnie Occidentale de Madagascar*, une concession d'un million et demi d'hectares ; cinq ans après, celle-ci fut réduite à une pleine propriété de 100 000 hectares.

La nouvelle compagnie tenta de diversifier ses activités vers la riziculture, le décorticage du riz, l'écorce de palétuvier, l'import-export et les transports fluviaux ; en réalité elle aussi vivota, ne versant qu'épisodiquement quelques dividendes, et fut régulièrement accusée de bluff et d'agiotage, puis finalement déclarée faillite en 1934.

En AOF, le nabab de Côte d'Ivoire Arthur Verdier crut pouvoir décrocher une gigantesque concession de cinq millions et demi d'hectares ; mais suite aux protestations de ses concurrents et de l'administration locale qui n'avait pas été consultée, celle-ci fut annulée en 1896 et réduite à 300 000 hectares en pleine propriété pour sa *Compagnie française de Kong*.²¹

Du système concessionnaire, il ne restera qu'un très mauvais souvenir, et peut-être l'odeur de cigare de certains profits spéculatifs disparus en fumée.

²⁰ Hubert Deschamps, *Histoire de Madagascar*, Paris, Berger-Levrault, 1961, p. 252.

²¹ Avec versement d'indemnités pour le dommage subi... Suret-Canale, 1962, op. cit., p. 31.

Ainsi en AOF, les sociétés de commerce de traite purent se féliciter de s'être opposées très tôt à l'entrée de compagnies concessionnaires. Entre 1840 et 1890, les quelques produits d'exportation de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe atteignent des cours élevés. Si cette période faste a pu encourager les négociants bordelais ou d'autres à soutenir la conquête coloniale, leurs anticipations ont été quelque peu déçues par la suite, car entre 1890 et 1929 les mêmes cours perdent de la vitesse par rapport aux prix des biens manufacturés.²² A l'époque, les principaux produits concernés sont l'arachide et la gomme arabique au Sénégal, le caoutchouc, l'huile de palme, et le bois d'acajou dans les pays forestiers du golfe de Guinée (Guinée, Côte d'Ivoire et Dahomey). Dès le départ, c'est l'arachide sénégalaise qui domine. Comme vu précédemment, le caoutchouc décolle à la fin du XIXe siècle et pèse 35% des exportations en 1912 avant de péricliter après la Première Guerre Mondiale. A part l'arachide et quelques palmeraies, tout le reste repose sur la cueillette. En ce qui concerne le palmier à huile, la transformation n'est pas industrialisée et

²² Ewout Frankema, Jeffrey Williamson and Pieter Woltjer, « An Economic Rationale for the West African Scramble? The Commercial Transition and the Commodity Price Boom of 1835–1885 », *Journal of Economic History*, 78(1), 2018, p. 231-267.

plus de 80% de la production est consommée sur place.²³ A l'exportation, la concurrence de l'Asie du Sud-Est, notamment de la Malaisie britannique, finira par l'emporter, comme dans le cas du caoutchouc. Au Sénégal, après la défaite et la mort de Lat Dior, le *damel* (roi) du Cayor, en 1886, la culture de l'arachide se développe le long de la ligne de chemin de fer Dakar-Saint-Louis qui vient d'ouvrir. Ensuite, la toute neuve confrérie soufie des Mourides fondée par Amadou Bemba (1857-1927) se lance dans l'islamisation en même temps que la colonisation agricole de l'ancien royaume du Baol, voisin du Cayor, sur fond de révolution sociale et de spoliation des éleveurs Peuls.²⁴ Là encore la construction des premiers tronçons du chemin de fer reliant Dakar au fleuve Niger (Bamako) – terminé en 1924, stimule la production qui s'étendra ensuite plus au Sud (Sine et Saloum). L'exportation d'arachide passe de 50 000 tonnes en 1895 à 300 000 tonnes au début de la Première Guerre Mondiale. Ce boom de l'arachide propulse la société dunkerquoise *Lesieur*, créée en 1908 et aujourd'hui encore leader du marché des huiles en France. Pendant très longtemps jusqu'à la fin des années 1950 et l'essor du café et du cacao en Côte

²³ Il faut attendre l'Après Seconde Guerre Mondiale pour que les huileries industrielles d'AOF atteignent une capacité de production significative. Jean Suret-Canale, « L'industrie des oléagineux en A.O.F. », *Cahiers d'outre-mer*, 11, 1950, pp. 280-288.

²⁴ Philippe Couty, « Les Mourides et l'arachide au Sénégal », *Tiers Monde*, 90, 1982, p. 311-314.

d'Ivoire, l'arachide sénégalaise restera de très loin la principale exportation de l'AOF, étant donné l'échec retentissant de la culture du coton dont il est question au chapitre 4 (Office du Niger). Cette production de petits paysans est d'abord commercialisée par des sénégalais de Saint-Louis ou de Gorée (île en face de Dakar), qui se trouvent ensuite supplantés et bien souvent absorbés par les grandes sociétés de commerce de traite.²⁵ Celles-ci établissent progressivement leurs comptoirs dans l'ensemble de l'AOF, s'appuyant aussi sur les commerçants « levantins » arrivés dès la fin du XIXe siècle et dont l'afflux s'accélère avec le mandat français au Liban et en Syrie (1920-1945). Elles font le négoce de tous les produits agricoles exportables et fournissent les marchandises importées de France. Après la Première Guerre Mondiale, le commerce d'import-export en AOF et AEF va progressivement se concentrer autour de trois grands groupes, au détriment des sociétés bordelaises dont la doyenne Maurel & Prom (1831).²⁶ Fondée en 1887 avec des capitaux

²⁵ Samir Amin, « La bourgeoisie d'affaire sénégalaise », *L'Homme et la société*, 12, 1969, p. 29-41.

²⁶ Yves Péhaut, « Les nouvelles conditions commerciales et le déclin des "Sénégalais" de Bordeaux : le cas de Maurel & Prom (1919-1939) », in Hubert Bonin et Michel Cahen (dir.), *Négoce blanc en Afrique noire*, Paris : Société française d'histoire d'outre-mer, 2001, p. 171-185. Les cousins bordelais Jean-Louis Hubert Prom et Hilaire Maurel se sont établis à Saint-Louis du Sénégal dans les années 1820, ont épousé les sœurs Laporte, commerçantes

marseillais – notamment ceux du banquier grec Périclès Zafiri, la *Compagnie Française d’Afrique Occidentale* (CFAO) entre à la bourse de Paris en 1913.²⁷

Fondée en 1907 par deux commerçants suisses et des capitaux lyonnais, la *Société Commerciale de l’Ouest Africain* (SCOA) recevra ensuite le soutien de plusieurs banques françaises et entrera en bourse en 1922. Un siècle plus tard, en 1996, la CFAO, alors dans le groupe Pinault, rachètera sa concurrente SCOA ; elle est aujourd’hui la propriété du groupe *Toyota*. A partir des années 1920, le troisième ensemble concurrent de sociétés de commerce (*Compagnie du Niger français* en particulier) en AOF et en AEF sera celui formé par *Lever Brothers* puis le groupe néerlandais-britannique *Unilever*, spécialisé au départ dans la savonnerie et la margarine et qui deviendra comme on le sait une

métisses (« signares »), et ont lancé leur affaire dès 1831 ; la société actuelle qui porte ce nom s’occupe de prospection et d’exploitation pétrolière en Afrique et en Amérique Latine.

L’un des principaux concurrents bordelais de Maurel & Prom, Charles Peyrissac s’établit au Sénégal en 1862, forme la société anonyme des *établissements Peyrissac* en 1908, qui entre en bourse à Paris en 1922 et devient la *Compagnie coloniale de l’Afrique française* ; la société d’importation *Peyrissac* existe encore aujourd’hui à Abidjan. Une autre société de négoce bordelaise, les établissements Plantey & Cie, entrés en bourse à Paris en 1911 et devenus *Compagnie générale de l’Afrique Française*, accumule les pertes dans les années 1920 et malgré l’entrée au capital de Peyrissac dépose bilan en 1930.

²⁷ Hubert Bonin, *CFAO, cent ans de compétition*, Paris, Economica, 1987. Thobie, op. cit., p. 714-716.

multinationale extrêmement puissante.²⁸ Dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne y compris Madagascar, les sociétés de commerce françaises ne s'intéressent pas à la transformation industrielle, croient peu aux plantations de grande taille, et ne soutiennent que le développement des services de transport. Pour faire face aux fluctuations des cours et à la forte saisonnalité du commerce, elles ont en revanche besoin de fortes assurances bancaires. A l'image de la *Banque d'Indochine* fondée en 1875 et dont il sera question immédiatement ci-dessous, la *Banque de l'Afrique Occidentale* fondée en 1901 est à la fois banque d'émission – du franc de l'AOF puis de l'AEF également, de dépôt, de commerce et d'investissement. Elle est dominée initialement par les participations bordelaises, puis elle accompagnera le développement des autres sociétés de commerce. Madagascar attendra 1926 pour qu'une banque similaire soit créée (*Banque de Madagascar et des Comores*).²⁹

Encore le caoutchouc et la banque : la réussite indochinoise

²⁸ Suret-Canale, 1962, op. cit., p. 203-236.

²⁹ A Madagascar, on trouve dès 1914 deux sociétés de commerce cotées à la bourse de Paris, la *Société Française de commerce à Madagascar* et *l'Industrielle et commerciale de l'Emyrne*. La première périclité dans les années 1930, la seconde est apparemment rachetée à la fin des années 1950 par *Denis frères*, une entreprise française ayant fui l'Indochine et s'étant installée à la Réunion.

L'Indochine française connut elle aussi ses échecs dans les cultures tropicales telles le sucre, l'indigo, la soie, et même des demi-échecs dans le coton, le thé et le café.³⁰ Le Vietnam colonial fut avant tout un gros exportateur du riz produit par ses paysans autochtones, notamment vers la Chine. Le capital français s'investit rapidement dans l'usinage et la commercialisation du riz, ainsi que dans les distilleries d'alcool de riz grâce à un monopole de distribution (*Société Française des Distilleries de l'Indochine*, entrée en bourse en 1901), comme pour l'opium ou le tabac ; quelques gros ou moyens colons deviennent aussi propriétaires de rizières exploitées en fermage. Par ailleurs en Cochinchine la culture de l'hévéa démarre lentement mais s'avère cette fois un succès.³¹ Au contraire du Congo ou du Brésil, l'abondance de la main-d'œuvre constitue un avantage considérable ; des migrants du Tonkin et d'Annam

³⁰ Les magnats lyonnais de la soie s'intéressent un temps à l'Indochine, et poussent à la conquête, puis renoncent à leurs investissements. John F. Laffey, « Roots of French Imperialism in the Nineteenth Century: The Case of Lyon », *French Historical Studies*, 6(1), 1969, p. 78-92. Andrew & Kanya-Forstner, 1976, op. cit., p. 984.

³¹ Le film de Francis Ford Coppola *Apocalypse Now*, traitant de la guerre du Vietnam américaine, transpose la nouvelle de Joseph Conrad *Au cœur des ténèbres* (*Heart of Darkness*, parue en feuilleton en 1899) du fleuve Congo, au long duquel s'écoule le caoutchouc et l'ivoire belge, au fleuve Mékong. Dans le « *director's cut* » du film apparaît une plantation de caoutchouc française du Sud Vietnam, et l'actrice Aurore Clément, la séquence étant coupée dans la version qui a reçu le prix spécial du jury à Cannes en 1979.

viennent travailler dans les plantations du Sud. Et au contraire du Congo français, on retrouve en Indochine comme en Afrique du Nord le volontarisme saint-simonien dans l'association de l'Etat, de la Banque, et de l'Industrie. Le gouvernement général régule plus sérieusement l'attribution des concessions sur les terres déclarées vacantes et confisquées au domaine : petites et moyennes concessions (moins de 300 hectares) à titre gratuit, grandes concessions vendues aux enchères avec cahier des charges imposé. Il investit dans les routes, les chemins de fer, les ports, les canaux, le drainage des terres, ainsi que dans la recherche agronomique. Dès 1913, la compagnie publique de chemin de fer a construit la moitié du Transindochinois Nord-Sud (il sera achevé en 1936).³² Comme on le verra plus tard (chapitre 3), ces investissements publics ne coûtent pas à la métropole, car ils sont financés par l'impôt prélevé localement ; mais en comparaison de l'AEF la pression fiscale est plus élevée (chapitre 3 encore), et surtout la population et de l'économie sont tellement plus grandes que les coûts fixes de ces investissements sont bien plus facilement couverts par les recettes. Le latex est tout d'abord récolté en forêt ou en savane sur les hévéas natifs comme au Congo, mais dès 1898 l'hévéa brésilien commence à être acclimaté comme dans le reste de l'Asie du Sud-Est, et les grandes plantations capitalistes et industrielles démarrent. En

³² Brocheux et Hémerly, 2001, op. cit., p. 127-132.

1914, sept d'entre elles sont cotées à la bourse de Paris.³³ Les superficies plantées quintupleront entre 1919 et 1929, même si avec le délai de maturation des arbres il faut attendre les années 1930 pour voir la production décoller véritablement. L'hévéaculture indochinoise devient la plus moderne et compétitive du monde, cependant en termes de volumes exportés elle n'atteint qu'une troisième place, loin derrière la Malaisie britannique et l'Indonésie néerlandaise.³⁴ Quatre groupes finissent par contrôler la plus grande partie du caoutchouc indochinois, par ordre décroissant d'importance : le franco-belge Rivaut-Hallet avec la *Société Financière des Caoutchoucs* (SFC), la *Banque d'Indochine*, le groupe *Michelin* et la *Société Financière et Coloniale* (SFFC) – présidée un temps par Edmond Giscard d'Estaing, le père du Valéry du même nom président de la République française de 1974 à 1981. Il s'agit dans chaque cas de groupes internationalisés qui sont impliqués en Indochine mais

³³ Toujours par ordre d'apparition en bourse : *Société Anonyme d'Exploitation de Phu-Quoc* ; *Plantations d'An-Loc* ; *Société Agricole de Thanh-Tuy-Ha* ; *Caoutchoucs du Donai* ; *Plantations des Terres Rouges* ; *Caoutchoucs de l'Indochine* ; *Compagnie des Caoutchoucs de Padang*.

³⁴ Brocheux et Hémerly, 2001, op. cit., p. 125-126. Mon hypothèse est que les petites plantations paysannes se sont beaucoup plus étendues en Malaisie et Indonésie, les firmes industrielles collectant le latex auprès d'elles pour en effectuer la première transformation (feuilles de latex) puis l'exportation. L'Indochine en est restée à des grosses plantations industrielles intégrées où les saigneurs de latex sont salariés et non indépendants.

aussi largement ailleurs en Asie et en Afrique, et pas seulement dans le caoutchouc.³⁵ Même si cette réussite ne se révélera qu'après la Première Guerre Mondiale, le Vietnam apparaît assez comme le parangon de la colonie rentable pour le capital français. C'est aussi une colonie « impérialiste » qui sert de plateforme de départ pour des investissements en Asie faisant concurrence à la domination britannique, en Chine et même à Singapour et à Hong-Kong. En créant la *Banque d'Indochine* en 1875, le grand capital bancaire ne s'y est pas trompé. Aux côtés d'apports multiples de toutes origines géographiques en France, la *Banque Paribas* en 1881, la *Société générale* en 1888, puis le *Crédit Lyonnais* en 1896 entrent au capital ; on a aussi le *Comptoir National d'Escompte* et le *Crédit Foncier*. Dotée du privilège de l'émission de la monnaie indochinoise (la piastre), elle cumule par ailleurs toutes les autres fonctions bancaires possibles : escompte, avances, change, dépôts et investissement. Sa maîtrise de l'émission de la piastre lui permet de se reposer sur un confortable matelas de profits réalisés dans les opérations de change sur toute l'Asie.³⁶ En Indochine, elle investit très prudemment dans les grosses affaires et de fait elle est partout ; cependant entre 1904 et 1914, la moitié de ses bénéfices nets est déjà réalisée hors de la colonie, en particulier en Chine : elle est partout en

³⁵ Brocheux et Hémerly, 2001, op. cit., p. 163-165, et annexes p. 412-416.

³⁶ Brocheux et Hémerly, 2001, op. cit., p. 138-147.

Indochine, dans l'empire colonial, et même ailleurs, comme par exemple dans le chemin de fer franco-éthiopien devant relier Djibouti et Addis-Abeba.³⁷ Son extension se manifeste en particulier dans les sièges d'administrateurs occupés par ses principaux dirigeants, bien au-delà de l'Indochine, au Maroc ou en AOF : Paul Boyer, Stanislas Simon, et plus encore Octave Homberg (petit-fils et fils de polytechniciens, diplomate du Quai d'Orsay et cousin d'André Homberg, polytechnicien président de la *Société générale*) ou René Thion de la Chaume (ex-inspecteur des finances) son beau-frère.³⁸ La *Banque d'Indochine* sera l'une des deux sources du groupe bancaire actuel *Indosuez*.³⁹ Comme l'a souligné William Oualid dès 1923, le souci principal de cette banque « oligarchique » ne fut pas vraiment le développement de la colonie au bénéfice des colonisés, ne serait-ce que dans le domaine du crédit rural.⁴⁰

La colonisation agricole en Afrique du Nord et le capitalisme français

³⁷ Thobie, 2016, op. cit., p. 703-704.

³⁸ Van Rij, 2020, op. cit., p. 40-42.

³⁹ Comme le dit la chanson populaire de Guy Béart intitulée « Suez » : « Suppose qu'on ait de l'argent / Et qu'on soit intelligent... » (1963).

⁴⁰ William Oualid, *Le privilège de la Banque de l'Indochine et la question des banques coloniales*, Paris, M. Giard, 1923.

En Algérie, la colonisation agricole s'est effectuée principalement d'une part à travers la colonisation « officielle », c'est-à-dire la concession gratuite ou la vente aux enchères du domaine public, et d'autre part à travers la colonisation privée, c'est-à-dire l'achat de terre aux familles ou aux tribus autochtones – surtout après 1870. Je reviens plus loin sur le bilan de cette colonisation foncière. Comme ces deux formules impliquaient la transaction de lots de taille réduite, elles ont surtout créé un petit et moyen colonat, qui s'investit au départ dans la culture du blé et de l'orge – alors que les autochtones cultivent le blé dur, les européens introduisent le blé tendre panifiable. Le petit colonat périssait tendanciellement, faute de soutien de l'Etat en matière hydraulique et d'organisation coopérative. Par ailleurs le blé profita de cours élevés sur la période 1851-1873, mais ensuite la concurrence montante de l'Amérique mit les exploitations en grande difficulté jusqu'à la protection douanière du tarif Méline (1892) et la fin de la Grande Dépression (1896). Cette période entraîna sans doute une accélération de la concentration foncière, sachant que la culture extensive du blé est plus rentable sur des exploitations de grande taille. Malgré cela, la plupart des tentatives d'attirer de grosses sociétés dans la colonisation agricole ne furent guère couronnées de succès. Au début du règne de Napoléon III en 1853, la *Société Genevoise* à capitaux helvétiques reçut une vaste concession près de Sétif. Elle ne remplit pas ses obligations, ni de

peuplement ni de mise en valeur des terres. Finalement, elle conserva 15 000 hectares de fermes industrielles où elle exploita sans vergogne des fermiers et des métayers (*khammès*) autochtones. En Oranie, *la Société anonyme de l'Habra et de la Macta*, devenue en 1873 *Société franco-algérienne*, bénéficia d'une concession qui atteignit 25 000 hectares, procéda à des travaux d'assainissement et d'irrigation totalement contraires aux règles de l'art, et fit faillite en 1913.⁴¹ La *Société Générale Algérienne* fut créée en 1865 par un cartel initié par le polytechnicien saint-simonien Paulin Talabot – que l'on retrouve aussi dans les mines et les chemins de fer, réunissant plusieurs administrateurs de la *Société Générale* qui vient d'être créée à Paris, et d'autres du *Crédit foncier*. En 1867, elle avance 87,5 millions sur 50 ans au Trésor pour financer les grands travaux routier et ferroviaires que le Second Empire entreprend en Algérie ; elle émet en contrepartie des obligations. En 1868 elle reçoit en concession 100 000 hectares parmi les meilleures terres d'Algérie – pour 90% à l'est, dans le Constantinois. Les colons lui reprochent vite d'investir extrêmement peu dans son extraordinaire concession, et de louer l'essentiel du domaine à un millier de fellahs. Le taux du prêt à l'Etat est faible, et ses obligations se vendent mal ; elle s'est par ailleurs lancée dans des prêts risqués

⁴¹ Julien, 1964, op. cit., p. 407 & 437. Ageron, 1979, op. cit., p. 90-92. McDougall, 2017, op. cit., p. 94.

à l'Espagne et à l'Égypte. Comme le Crédit Foncier traverse une mauvaise passe, elle est liquidée en 1877.⁴² Ce qui reste de son capital sert à fonder la *Compagnie Algérienne*, banque foncière qui hérite de la créance sur l'État et du domaine foncier. Le remboursement anticipé de son emprunt par l'État en 1892 lui donne un second souffle. Son nouveau président Lucien Bordet est un jeune polytechnicien (X 1865) inspecteur des finances qui fait partie de ces « *gentlemen capitalists* » pratiquants de la « pantoufle » (hauts fonctionnaires migrant vers le secteur privé) ; Bordet restera fidèle au poste pendant 30 ans. Grâce à sa gestion et à ses réseaux, la *Compagnie algérienne* devient une banque commerciale importante, en Algérie mais aussi dans le reste du Maghreb et même sur l'autre rive de la Méditerranée.⁴³ Toujours sous le Second Empire, dans la volonté d'intéresser les industriels du textile, les tentatives d'implanter la culture du coton, le ver à soie ou la cochenille du Mexique firent long feu.⁴⁴ Moins exotique, la *Société des Lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie* exploita 48 000 hectares de concessions forestières; introduite en bourse en 1880, elle ne cessa ses activités qu'en 1962, quand elle

⁴² Julien, 1964, op. cit., p. 437-438 ; Ageron, 1979, op. cit., p. 92-93. Hubert Bonin, « La Compagnie algérienne levier de la colonisation et prospère grâce à elle (1865-1939) », *Outre-Mers*, 328-329, 2000, pp. 209-230.

⁴³ Bonin, 2000, ibid.

⁴⁴ Julien, 1964, op. cit., p. 398-399.

dut se rapatrier dans le Lot-et-Garonne. La culture du tabac, déjà présente avant l'arrivée des français, se développa également. Fondée à Oran par un espagnol de Malaga dès 1838, la manufacture de cigarettes *Bastos* prospéra et entra en Bourse en 1912 ; elle essaimera partout dans l'empire colonial, et installera également des usines en Belgique et en Suisse.

Aussi peu exotique que possible, ce fut la vigne qui sauva la colonisation agricole en Algérie. La crise du phylloxera avait détruit les deux-tiers des vignes de France métropolitaine entre 1875 et 1880. Elle provoqua l'afflux en Algérie de colons viticoles méridionaux et d'ouvriers agricoles sud-européens. Par ailleurs, à la grande satisfaction de l'économiste Paul Leroy-Beaulieu, des capitaux lyonnais et marseillais s'investirent dès les années 1880 dans la viticulture, seuls ou en association avec des notables locaux, ainsi les grands domaines des *établissements Bertagna* (1881), des *vignobles de la Méditerranée* (1894), du *Chapeau de Gendarme* (possession de la *Banque d'Algérie* constituée en société anonyme en 1910) firent leur entrée en bourse à la fin des années 1920 ; il ne s'agit toutefois que d'investissements de taille moyenne. Même si le phylloxera atteignit aussi l'Algérie, la vigne décolla ; elle prit dès 1914 la première place des exportations, et finit par représenter dans les années 1930 plus de la moitié des exportations algériennes, ce qui resta vrai

jusqu'en 1962.⁴⁵ Cela n'alla pas sans des conflits réguliers avec les viticulteurs du Sud de la France. Le « pinard » algérien à haut degré, directement ou comme adjuvant des vins du Languedoc, soutint le courage des Poilus de la Grande Guerre qui fumaient en même temps les cigarettes *Bastos* – l'argot des tranchées appellera les balles de fusil des *bastos*, qu'on distribuait aussi en cartouches. Par rapport au blé, la production viticole était de meilleur rendement à moyenne échelle et suscita la reconversion d'un certain nombre de céréaliculteurs. Cependant, une fois que l'arrivée de nouveaux colons se fut tarie après 1914, le mouvement de concentration foncière se poursuivit. A la fin des années 1930 et surtout après 1945, certaines exploitations modernes passeront aux agrumes. L'émergence de fortunes agricoles a donc été assez progressive, comme par exemple celle de Michel-Louis Pelegri, immigrant pauvre de Majorque qui débuta comme journalier en 1846 et devint le principal viticulteur d'Algérie avant son décès en 1917, avec son domaine du *Keroulis* (en bourse en 1929).⁴⁶ Toutefois, même les plus riches colons, nababs

⁴⁵ Hildebert Isnard, « Vigne et colonisation en Algérie (1880-1947) », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 2(3), 1947, p. 288-300.

⁴⁶ Après avoir racheté en 1902 le domaine de Boukandoura au maltais ruiné Charles Debonno. Owen White, « Thinking Imperially, Acting Colonially: The Economic Rationality of Algerian Wine », Communication à la conférence New Political Economies of the French Empire, Columbia University, 28 février 2020. Ageron, 1979, op. cit., p. 99.

du vignoble, de l'alfa, du blé, de la minoterie ou des transports maritimes, s'ils constituèrent une oligarchie « sudiste » conservatrice, n'atteignirent jamais le niveau des grandes fortunes métropolitaines (voir chapitre 4).⁴⁷ Le développement de la viticulture coloniale nécessita un fort appui bancaire, sous forme d'avances sur récoltes, de crédit d'escompte et hypothécaire. La *Banque de l'Algérie*, fondée en 1851 par la Banque de France et introduite en bourse à Paris en 1877, une année avant la Banque d'Indochine, constitua le premier exemple des banques coloniales, sociétés anonymes cumulant le privilège de l'émission monétaire (du franc algérien, étendu à la Tunisie en 1904) et les fonctions de banque de dépôt et de crédit commercial – elle fut nationalisée en 1949. Son action fut complétée par le *Crédit Foncier et Agricole d'Algérie (et de Tunisie* par la suite – émanation du Crédit Foncier métropolitain), les succursales du *Crédit Lyonnais* et de la *Société Générale*, et la *Compagnie Algérienne* qui avait démarré dans la colonisation agricole (cf. *supra*).⁴⁸

⁴⁷ Les Henri Borgeaud, Georges Blachette, Gratien Faure, Jean Duroux et Laurent Schiaffino cités par Rivet, 2010, op. cit., p. 253-254.

⁴⁸ Hubert Bonin, « Les banques et l'Algérie coloniale : mise en valeur impériale ou exploitation impérialiste ? » *Outre-mers*, 96(362-363), 2009, p. 213-225.

En Tunisie, la colonisation agricole reposa tout de suite sur des exploitations de plus grande taille qu'en Algérie.⁴⁹ Il n'y eut pas de système concessionnaire, tant le bilan de celui-ci était jugé négatif dans le cas de l'Algérie ; aussi la colonisation d'installation reposa pour l'essentiel sur la vente de lots du domaine et sur l'achat de terres par des individus ou des sociétés. Les colons cultivèrent cependant la même chose qu'en Algérie : blé, vin, olives, agrumes. Au sommet on trouvait quatre sociétés cotées en bourse qui possédaient près du quart des terres cultivées par les européens. La première et la plus célèbre fut la *Société Agricole et Immobilière Franco-Africaine de l'Enfida*. Son vaste domaine de l'Enfida (120 000 hectares) fut acquis en 1880 par la *Société Marseillaise de Crédit* associée aux frères Pereire, auprès du grand vizir modernisateur Kheireddine Pacha ; le bey de Tunis en avait fait don à son vizir en 1871 avant de le contraindre à démissionner en 1877, puis Kheireddine Pacha fut appelé en 1880 pour servir le Sultan ottoman à Constantinople. La contestation de cette vente par le bey et son entourage, avec l'appui d'intérêts italiens et britanniques, fournit l'un des prétextes de l'invasion française de 1881. Cette propriété parfaitement située au sud de Tunis entre Hammamet,

⁴⁹ Même si les propriétés rurales des européens ne sont pas exploitées en entier, en 1913 les français, italiens et autres européens possèdent environ 5 000 propriétés qui couvrent 900 000 hectares, soit 180 hectares en moyenne en 1913. Régence de Tunis, *Statistique générale de la Tunisie, année 1913*, Sté anonyme de l'imprimerie rapide, Tunis, 1914, p. 159.

Sousse et Kairouan, transforma les paysans tunisiens établis sur son territoire en fermiers ou en salariés. La *Société des Fermes Françaises de Tunisie*, cotée à la bourse de Paris dès 1899, exploita de nombreux domaines céréaliers et viticoles, créant aussi une filiale en Algérie. L'*Omnium immobilier tunisien* fondé en 1905 et le domaine du Chahal appartenant à la compagnie minière des phosphates de Gafsa (cf. infra) furent les deux autres grands domaines agricoles de style latifundiaire.⁵⁰ Du côté de la transformation, la *société générale des huileries du Sahel tunisien* à capitaux marseillais produisait de l'huile d'olive et du savon dans ses usines de Sfax et de Sousse, à partir des oliveraies principalement cultivées par des tunisiens.⁵¹ La *Banque transatlantique* des frères Pereire fonde sa filiale *Banque de Tunisie* en 1884, mais échoue à obtenir le privilège d'émission en Tunisie qui est délégué à la Banque d'Algérie en 1904. Elle fonde ensuite la *Banque commerciale du Maroc* en 1911. En définitive, le capitalisme français en Tunisie n'impliquera jamais que modérément les très grandes entreprises et sociétés françaises, beaucoup

⁵⁰ Jean Poncet, *La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881. Étude de géographie historique et économique*, Paris, Mouton, 1962. Hubert Thierry, « La cession à la Tunisie des terres des agriculteurs français - protocoles franco-tunisiens des 13 octobre 1960 et 2 mars 1963 », *Annuaire français de droit international*, 9, 1963, p. 933-952.

⁵¹ Martin, 2003, op. cit., p. 90 et 95.

plus des intérêts de taille moyenne provenant de métropole (frères Pereire par exemple) ou directement de l'Algérie voisine.⁵²

En matière de colonisation agricole, le protectorat au Maroc suivra le modèle tunisien de manière encore plus prononcée ; entre 1912 et 1925, le militaire Lyautey freine autant qu'il peut la colonisation de peuplement. Par ailleurs, le Maroc provoque des rêves éveillés de de Californie agricole et de Far West minier qui excitent le désir des saint-simoniens industrialistes et du grand capital financier, comme l'Indochine. Bien avant l'établissement du protectorat en 1912, la *Banque de Paris et des Pays-Bas* (aujourd'hui *Paribas*) a déjà mis l'Etat chérifien sous régie financière, et en 1906 le traité d'Algésiras lui permet de fonder la *Banque d'Etat du Maroc*, dernier exemple en date de ces banques coloniales cumulant des fonctions d'émission, de dépôt et de crédit, et même de trésorier-payeur en l'occurrence. Dès la fin de la Première Guerre Mondiale – Lyautey fut appelé comme ministre de la Guerre en 1917, la résidence générale travaille main dans la main avec *Paribas* et *Schneider*⁵³ pour faire ouvrir des mines, construire des routes et des voies de chemin de fer,

⁵² Mohamed-Lazhar Gharbi, « Groupes de pression et déploiement économique en Tunisie », in Bonin, Hodeir et Klein (dir.), 2008, op. cit., p. 581-598.

⁵³ Agnès d'Angio, « L'électrification du Maroc vue à travers l'action de la société Schneider et Cie (1907-1954) », *Outre-mers*, 89(334-335), 2002, p. 317-329.

introduire l'électricité, et restructurer les villes – le Maroc devient un paradis d'urbanistes et d'architectes.⁵⁴

La richesse minière fondamentale du Maroc est le phosphate, dont il est encore aujourd'hui le deuxième producteur mondial après la Chine. Le phosphate échappe toutefois à Paribas car l'*Office Chérifien des Phosphates* est créé en 1920 comme une entreprise publique disposant du monopole de la prospection et de l'exploitation du minerai – il est aujourd'hui encore un Etat dans l'Etat. En revanche *Paribas* peut organiser la construction du chemin de fer, qui accompagnera la fin douloureuse de la conquête, et l'aménagement des villes et des ports, à travers la *Compagnie générale du Maroc*, le holding constitué avec *Schneider* ; enfin si Paribas n'a pas la main sur le phosphate, elle se rattrape sur le cobalt, le manganèse et la pyrite avec l'*Omnium nord-africain*.⁵⁵

⁵⁴ Paul Rabinow, *French Modern. Norms and Forms of the Social Environment*, Chicago, University of Chicago Press, 1995, p. 296-316.

⁵⁵ Rivet, 2012, op. cit., p. 310-312. Rivet, 2010, op. cit., p. 255-256. Mohamed Germouni, *Le protectorat français au Maroc, un nouveau regard*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 169-231.